



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 54329

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation de précarité au niveau de la protection sociale des médecins du travail du personnel hospitalier. Ceux-ci sont très mal couverts en cas de maladie, leur retraite sera dérisoire par rapport à celle d'un titulaire ou d'un praticien hospitalier et leur protection en cas d'accident du travail les place en grande difficulté au bout de trois mois d'arrêt, alors qu'ils se déplacent beaucoup pour se rendre dans chaque établissement, en évitant ainsi le déplacement des agents vers le centre principal. Leur fonction de gestion des risques professionnels, dans un milieu de travail qui comporte un panel de nuisances physiques, chimiques, biologiques et psychopathologiques très vaste, justifierait l'attribution du statut de praticien hospitalier. En conséquence, il lui demande s'il peut être envisagée une telle mesure qui permettrait légalement de remédier à la pénurie de médecins du travail.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54329

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10398